



Par dépôt électronique seulement

Le 8 mai 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Votre dossier : R-4333-2026
Notre dossier : LTG08338 MMC

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), donne suite à la lettre déposée par la Coalition le 7 mai 2026 ([C-Coalition-0010](#)).

Dans l'objectif de favoriser la célérité du traitement du dossier mentionné en objet, le Distributeur demande à la Régie de rejeter la demande de report du dépôt de la preuve de l'intervenante ayant été fixée le 29 juin 2026. En effet, le Distributeur soumet que dans un souci d'équité pour l'ensemble des participants et considérant les délais qui sont requis pour la mise en état du dossier en vue d'une audience du 1^{er} au 9 octobre 2026, il est primordial que tous les participants respectent l'échéancier fixé par la Régie dans sa décision [D-2026-045](#).

Par ailleurs, le Distributeur est d'avis que le motif avancé par l'intervenante pour justifier sa demande n'est pas fondé. Le risque d'évolution des cadres législatifs et réglementaires est inhérent au processus réglementaire et si des ajustements à la preuve de l'intervenante devaient être nécessaires compte tenu d'une hypothétique évolution, elle pourra toujours amender sa preuve en conséquence en temps opportun. Qui plus est, en toute déférence, le Distributeur doute fortement que durant les mois d'été (soit entre la fin du mois de juin et la fin du mois d'août), les cadres législatifs et réglementaires, tant au Québec qu'à l'international, évoluent de façon à justifier la demande.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE COTÉ, avocate
MMC/jl